



Informations communales

Sociétés de tir – Calendrier des jours de tir

Les sociétés de tir de Saicourt et du Fuet avisent la population que des tirs à balles auront lieu dès le 30 mars et jusqu'au 31 décembre 2022 dans les zones de tir de Saicourt et du Fuet. Il est interdit de se promener, de circuler et de stationner dans les zones de tir. Les sociétés de tir déclinent toute responsabilité en cas d'inobservation de la présente publication.

Plantation et taille des arbres, haies, buissons et semis des cultures le long des routes cantonales, communales ou privées affectées à l'usage commun

Les riverains des routes énumérées ci-dessus sont priés de tailler leurs arbres, haies, buissons, semis des cultures **jusqu'au 31 mai 2022**. Les haies, buissons, cultures agricoles et arbres qui ne sont pas à haute tige doivent respecter une distance d'au moins 50 cm par rapport au bord de la chaussée. Les branches qui surplombent la chaussée ne doivent pas encombrer le profil d'espace libre de 4.50 m (soit au-dessus des routes). Au-dessus des chemins pour piétons, des trottoirs et des pistes cyclables, la hauteur est réduite à 2.50 m. La végétation ne doit pas diminuer l'efficacité de l'éclairage public. La visibilité ne doit en aucun cas être réduite. Pour le surplus, veuillez-vous adresser à l'inspecteur des routes de l'Office des Ponts ou à la commune. Après cette date, un contrôle sera effectué par les responsables communaux et si les présentes directives ne sont pas respectées, une procédure de rétablissement à l'état conforme à la loi pourrait être lancée.

Chasse aux oeufs

La Société de promotion de la commune de Saicourt organise une chasse aux œufs le **samedi 9 avril 2022** entre Le Fuet et Bellelay (proche de l'arrêt de bus de La Bottière). Départ de la course à 14h00. Prix : Fr. 5.00 par enfant. Petite restauration sur place. Réservations fortement recommandées jusqu'au 31 mars 2022 à spcs@gmail.com ou au 078 762 18 86.

Fuet, le 23 mars 2022

Conseil municipal